

FICHE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION – 2022/2023

(Remplir une fiche pour chaque formation)

Nom/Prénom Année de naissance

Adresse

Code Postal Ville

Tél dom. Tél mob.

E-mail

Je m'inscris à la formation suivante et verse un acompte de 200 € qui restera acquis à l'AAAV en cas de désistement :

Intitulé de la formation :

.....

Prix * :

N.B. Le jour du 1^{er} cours, il vous sera demandé de régler le solde de votre inscription ainsi que le montant de votre adhésion comme membre de l'AAAV pour l'année 2022-2023 (**30 €**).

Fiche et chèque (libellé à l'ordre de l'AAAV) à adresser à :

AAAV – Atelier d'Arts Appliqués du Vésinet
28 bis chemin du Tour des Bois
78400 CHATOU

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, du livret d'accueil et des conditions générales (disponibles au secrétariat ou à consulter sur le site)

Date et signature :

* **Réductions** (non cumulables et ne s'appliquant ni aux stages, ni aux élèves pris en charge par un tiers) :

- Pour les habitants du Vésinet : 10%
- Pour l'inscription à deux ou plusieurs cours : remise de 10% à partir du 2^{ème} cours (la remise s'applique sur le ou les cours les moins chers)
- Pour l'inscription de deux ou plusieurs membres d'une même famille : 5%
- Pour l'inscription aux quatre modules de reliure d'art : 20 %

Frais de dossier (uniquement en cas de prise en charge par un tiers) :

260 € (formation supérieure à 1200 €) 180 € (formation entre 900 € et 1199 €) 120 € (formation inférieure à 899 €)

Le prix des cours et ateliers ne comprend pas les fournitures

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet
Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Organisme de Formation Professionnelle non assujetti à la TVA (art. 261-7 du CGI)